

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2019

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal dûment convoqué le 7 novembre 2019 pour le 12 novembre 2019 à 19h00 et réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Laurent L'ETROP, Maire en exercice.

Étaient présents : Mesdames JOURD'HEUIL Aline, KNIBBE Aline, MERCIER Evelyne, Messieurs BESSON Stéphane, CROSIER Pascal, L'ETROP Laurent, RICHER Jean Paul et RICHER Etienne

Absents et Excusés : Messieurs CARRE Jean Paul, CROSIER Julien et KANDIN Dominique

Mme JOURD'HEUIL Aline fût nommée secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du précédent conseil par Mr le Maire

Approbation générale.

Au cours de ce Conseil Municipal, les points suivants ont été abordés et / ou débattus.

Coupes de bois dans la forêt communale – Etat d'Assiette 2020

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'inscrire à l'état d'assiette 2020 la délivrance intégrale de la parcelle 25.1 d'une surface de 3.63 pour régénération.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré, décide d'approuver l'état d'assiette 2020, demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après :

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue Oui / Non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers Oui / Non	Petits diamètres Oui / Non	Diamètres vente (b)
25.1	3.63	Régénération	Oui		X		Oui	Oui	

Dans la p 25.1 il sera martelé un relevé de couvert

Laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois sur pied, la commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

Modification budgétaire

Monsieur le Maire indique qu'afin d'honorer la participation de la commune au SIVOS, il y a lieu de modifier notre budget. Il propose :

Chapitre 11	article 615231 (voirie)	- 8 400 €
Chapitre 65	article 65548 (contributions aux organismes)	+ 8 400 €

La participation s'élevant à 8 324,45 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré, décide de valider la proposition de M. Le Maire.

Audit cimetière

Monsieur le Maire, informe que suite au précédent Conseil Municipal, l'audit gratuit du cimetière a été réalisé. Suite à cet audit, il informe que des demandes de travaux doivent être réalisées pour toute intervention sur une tombe, la législation est stricte. Actuellement le cimetière compte 261 tombes dont 89 en procédure de reprise. La société Finalys Environnement propose ses services afin de réaliser les opérations suivantes :

- Cadastre du cimetière
- Diagnostic technique sécuritaire
- Diagnostic ERP
- Numérisation des données
- Mise en place du logiciel de gestion
- Soutien administratif et juridique
- Procédure de reprise
- Cartographie

Le devis s'élève à 14 838 € TTC pour les cimetières de Saint Benoist sur Vanne et de Courmononcle.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, décide d'attendre la présence de Jean Paul Carré afin de délibérer ; il conviendrait de se renseigner davantage.

Étrennes des employés communaux

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans, à pareille époque, le Conseil Municipal accorde à ses agents une carte cadeau d'une valeur de 50 €.

Monsieur le Maire indique au Conseil que cette année la commune emploie 5 agents.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré, dit que les cartes cadeaux auront une valeur de 50 € et précise que ces cartes seront distribuées aux agents le 11 janvier 2020 lors des vœux du Maire.

Baux précaires et location des pâtures communales et de Courmononcle – Campagne 2019 / 2020

Monsieur le Maire rappelle que les baux précaires signés l'année dernière sont arrivés à expiration le 1 octobre 2019 et propose de renouveler les locations ci-dessous, de la façon suivante pour la campagne 2019/2020, (indice de fermage 2019 : 104,76 ; +1,66 %).

Nom	Parcelle	Surface total en CA	Montant loyer Année N-1	Variation indice de fermage	Montant loyer Année N
CROSIER Julien	ZN 30	11 98 28	1 281,15 €	1,66%	1 302,42 €
	ZN 31				
	ZN 32				
	ZN 35				
	ZM 4				
	ZD 36				
LONGUET Jean Louis	D 313 B	08 66 25	849,22 €	1,66%	863,32 €
	ZL 2PA				
	ZL 3PA				
MERCIER Hubert	ZL 65	10 21 20	1 091,81 €	1,66%	1 109,93 €
	ZO 18				
RICHER Etienne	D 313C	13 72 65	1 345,75 €	1,66%	1 368,09 €
	ZD 32				
	ZD 35				
	ZD 36				
	ZC 2B				
VINCENT PETIT Thierry	D313 A	10 72 26	1 050,20 €	1,66%	1 067,63 €
	ZL 65				

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré, donne son accord sur la proposition de Monsieur le Maire pour reconduire les baux précaires pour la campagne 2019/2020 et autorise Monsieur le Maire à signer leur renouvellement avec les exploitants concernés.

Tarifs de la salle polyvalente 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente et propose de ne pas faire évoluer ces tarifs.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré, donne son accord pour la reconduction des tarifs de location comme suit :

Cautions	500,00 €
Habitants de la Commune	150,00 €
Extérieurs à la Commune	250,00 €
Location de vaisselle	45,00 €
Consommation électrique	0,20 € / kWh

Tarifs de l'eau 2020

Monsieur le Maire rappelle que pour la période 2018/2019, le prix du m³ d'eau avait été fixé à :

- 0,92 € pour une consommation inférieure ou égale à 500 m³
- 0,93 € pour une consommation supérieure à 500 m³

Monsieur le Maire, propose de ne pas augmenter le prix de vente du m³ d'eau pour l'année 2019 / 2020.

De plus, Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal a délibéré en faveur de la répercussion de la redevance pour la préservation de la ressource en eau aux abonnés.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré,

Fixe le prix de vente du m³ d'eau pour la période septembre 2019 / septembre 2020 (période comprise entre les deux relevés) de la manière suivante :

- 0,92 € pour une consommation inférieure ou égale à 500 m³
- 0,93 € pour une consommation supérieure à 500 m³

Accepte la reconduction de la répercussion de la redevance pour la préservation de la ressource en eau aux abonnés.

Demande de subvention au titre de la DETR

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal, Monsieur le Maire expose que le projet d'installation d'un système de vidéo protection n'a pas bénéficié de subvention FIPD et dont le coût s'élève à 35 272,33 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 35 272,33 €

DETR envisagée : 17 048 €

Autofinancement communal : 18 224,33 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré, sur le projet d'installation d'un système de vidéo protection, sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Vu le budget communal, Monsieur le Maire expose que le projet de la pose d'une conduite d'eau et reprise de branchement et dont le coût s'élève à 80 713,92 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 80 713,92 €

DETR envisagée : 33 631,00 €

Autofinancement communal : 47 082,92 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré, sur le projet de la pose d'une conduite d'eau et reprise de branchement, sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Bail de location du droit de pêche dans les pâtures communales

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'expiration du bail du droit de pêcher dans les pâtures communales au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré, décide de renouveler le bail de pêche dans les pâtures communales au Président de la pêche pour une durée de un an, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, moyennant la somme annuelle de 130 € par lot :

		Cadastre	Longueur
1 ^{er} lot	Pâtures communales de Saint Benoist sur Vanne	ZE 67 D 171	450 m environ
2 ^{ème} lot	Pâtures de Courmononcle	ZL 2	250 m environ

Chapelle de Courmononcle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au précédent Conseil Municipal, un groupe de personnes souhaite réaliser des travaux sur la Chapelle de Courmononcle. Il avait été délibéré de valider ce projet si la commune ne participait pas financièrement aux travaux. Cependant, si la commune ne participe pas financièrement, aucune demande de subvention ne peut être entreprise.

Le Conseil Municipal, après examen, décide de participer à ce projet après étude des devis et des aides proposées.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Déploiement du service Vigicrues Flash**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du déploiement du service Vigicrues Flash. Ce service est un service d'avertissement gratuit proposé par le réseau VIGICRUES du ministère chargé de l'Environnement. Messieurs L'ETROP Laurent, CARRE Jean Paul et RICHER Jean Paul seront informés en cas de risque de crue de certains cours d'eau sur le territoire communal.

- **Procédure ordinaire de mise en péril**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la maison située au 10 route départementale 660 se détériore. Suite à la mise en place de la procédure ordinaire de mise en péril, les propriétaires ont rencontré M. Le Maire, ils sont en difficulté financière et ont demandé de l'aide à la Banque de France. Une demande de travaux a été formulée aux bâtiments de France mais cela va prendre du temps.

- **Repas des aînés 2019**

Monsieur le Maire demande un retour par rapport à la journée du repas des aînés.

Le Conseil Municipal informe que cette journée était une réussite.

- **Concession cimetièrre**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Marty Gisèle est décédée, cette dernière avait souscrit une concession de terrain au cimetière de Saint Benoist sur Vanne, elle a souhaité se faire incinérer. Ces enfants souhaitent donc l'intégrer dans le columbarium. La concession au columbarium est plus onéreuse que la concession de terrain d'un montant de 113 € environ. M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas imputer le coût supplémentaire aux enfants.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré, décide d'accéder à la demande des enfants de Mme MARTY sans surplus financier. Cependant, les coûts de la plaque et de la porte seront supportés par la famille.

- **Colis des aînés**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la distribution des colis aux aînés se fera le samedi 21 décembre 2019.

- **Matériel informatique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'avoir engagé des frais sur l'ordinateur du secrétariat de la Mairie en remplaçant le disque dur.

- **Etienne, dernière moisson**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Etienne RICHER sera à la retraite en octobre 2020 après la moisson. Il demande la destination de ses terres.

Ce sujet sera à réétudier quand l'ensemble des conseillers seront présents.

- **Élections municipales 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait de se présenter aux élections municipales en 2020 accompagné de la majorité des membres du Conseil Municipal actuel.

Le Conseil Municipal décide de se donner un mois de réflexion.

- **L'Echo Sabatin**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un journal local a été réalisé avec l'aide de Maryline et Alexandre RICHER, une publication trimestrielle est souhaitée. Un spécimen est présenté aux membres du Conseil Municipal.

- **Contrat de location photocopieur secrétariat**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré un commercial de l'entreprise OXO.DOC proposant un changement du copieur du secrétariat

Fin de séance à 20 h 30

L'ETROP LAURENT 	JOURD'HEUIL ALINE 
CARRE JEAN-PAUL Excuse	KANDIN DOMINIQUE Excuse
RICHER JEAN-PAUL 	KNIBBE ALINE Excusée 
BESSON STEPHANE 	MERCIER EVELYNE 
CROSIER JULIEN Excuse	RICHER ETIENNE 
CROSIER PASCAL 	